MAISON RELAIS DE BRAS-PANON

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



ASSOCIATION LA HALTE PERE ÉTIENNE GRIENENBERGER

Siège social : 4 rue Henri Vavasseur 97400 Saint-Denis

Tel : 0262 90 89 60 – Mail : asso.lahalte@lhpeg.re

www.lhpeg.re

SOMMAIRE

INTRODUCTION……..……..p.3

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF……...…...p.4

LE BILAN D'OCCUPATION DEPUIS 2023.....…….……...p.12

L'ACTIVITÉ EN 2025…… …….……...p.13

LES PUBLICS ACCOMPAGNÉS……..p.24

CONCLUSION……...…..p.34

INTRODUCTION

La Maison relais de Bras-Panon, ouverte depuis mars 2023, poursuit désormais son activité et demeure solidement implantée au sein du quartier, où elle est aujourd'hui bien identifiée par les habitants, les partenaires et les institutions de la commune. Le dispositif a atteint un rythme de fonctionnement stabilisé après une montée en charge progressive effectuée exclusivement sur orientations du S.I.A.O., permettant une installation cohérente et adaptée des publics accueillis.

En 2025, le collectif s'est davantage affirmé, la majorité des résidents étant installée depuis plus d'un an. Malgré cette stabilité, l'année a été marquée par plusieurs événements majeurs, dont un premier décès au sein du dispositif et l'impact significatif du cyclone intense Garance. Ces situations ont fortement mobilisé l'équipe et rappelé la grande fragilité d'un public aux parcours marqués par les ruptures, les troubles psychiques et les problématiques addictives. Les alcoolisations massives, les hospitalisations non programmées et les crises comportementales demeurent fréquentes pour certains résidents, nécessitant une présence renforcée du couple d'hôtes et une régulation quotidienne du vivre-ensemble.

Le couple d'hôtes occupe toujours un rôle central : médiation de voisinage, maintien d'un cadre sécurisant, soutien individualisé, vigilance sanitaire et sociale. Leur présence constante, ainsi que leur connaissance fine des situations individuelles, contribuent à maintenir un climat protecteur et bienveillant, garantissant à chacun un sentiment de sécurité dans son logement malgré les vulnérabilités importantes du public accueilli. Leur action quotidienne constitue l'un des piliers essentiels du bon fonctionnement du dispositif.

Enfin, l'année 2025 s'est déroulée dans l'attente prolongée de la mise en œuvre du conventionnement A.P.L., annoncé en 2024 mais toujours non opérationnel. Si cette évolution représente une avancée majeure pour les résidents, elle implique pour l'association de nouvelles contraintes techniques, administratives et logistiques, sans financement supplémentaire associé. Cette incertitude place une fois encore l'équilibre budgétaire du dispositif sous tension, dans un contexte économique et institutionnel particulièrement instable. Plus que jamais, l'enjeu pour 2026 sera de concilier qualité de l'accompagnement, maîtrise des charges et maintien du cadre de vie, tout en veillant à préserver la pérennité de la Maison relais.

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

✓ Cadre législatif et réglementaire

Définition	La maison relais ou pension de famille (P.F.) est une forme de résidence sociale qui est un établissement destiné au logement collectif à titre de résidence principale de personnes dans des immeubles comportant à la fois des locaux privatifs meublés ou non, et des locaux communs affectés à la vie collective. Il s'agit d'une offre alternative au logement pour des personnes à faible niveau de ressources, en situation d'isolement ou d'exclusion sociale, et ayant pour la plupart fréquenté de façon répétée les structures d'hébergement temporaire. De taille réduite, la structure propose un accompagnement à la vie quotidienne assuré par un couple d'hôtes.
Agréement	Le gestionnaire de pension de famille est agréé au titre de l'intermédiation locative et gestion locative sociale (I.L.G.L.S.), visant notamment l'activité de gestion de résidences sociales sous l'autorité de la D.E.E.T.S.
Public accueilli	Des personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, réalisant des allers-retours fréquents entre la rue et les dispositifs d'hébergement d'urgence, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend difficile leur accès à un logement ordinaire. Les PF accueillent notamment des personnes en fragilité, qui sans nécessiter un accompagnement social lourd, ne peuvent accéder à un logement autonome du fait de leur isolement (social et / ou psychologique).
Durée de séjour	Contrat conclu pour une durée d'un mois tacitement renouvelable. Accueil sans limitation de durée, à vocation pérenne.
Forme d'habitat	Structure de taille réduite d'une capacité de 22 logements, alliant des logements individuels et des espaces collectifs, dans un tissu urbain intégré.
Modalités de fonctionnement	Les hôtes assurent différents services au sein de la résidence : - l'aide à la vie quotidienne auprès des résidents, sensibilisation sur l'hygiène de vie, notamment alimentaire, sur le respect des règles relatives à l'occupation du logement à la vie collective et au règlement intérieur ; - l'orientation des résidents vers les services sociaux et de santé ; - une veille, en exerçant un rôle de vigilance et d'alerte sur les problèmes rencontrés par les résidents ou avec ceux-ci ; - l'organisation d'activités collectives autour des actes du quotidien, d'animations avec les résidents.

	- les fonctions de gestion locative sociale que sont l'accueil, l'information de la vie de la résidence et de l'environnement, la prévention des impayés par le suivi des dossiers d'aide au logement, la veille et l'orientation ; La personne accueillie signe un contrat d'occupation conclue pour une durée d'un mois et tacitement renouvelée, sans limite de durée. L'orientation sur l'ensemble des places est systématiquement réalisée par le S.I.A.O.
Financement	Fonctionnement : BOP 177 plafonné à 19.50 euros par jour et par personne. Investissement : Programme 135 (crédits F.N.A.P.) : PLAI/PLAI adapté. Participation des résidents par une redevance mensuelle ouvrant droit à l'Aide au Logement Sociale (A.L.S.) dans l'attente du conventionnement A.P.L. à venir. Le résident doit avoir suffisamment de ressources ainsi qu'un revenu régulier et stable ou bénéficier des minimas sociaux.
Solvabilité des personnes	Un projet de conventionnement à l'A.P.L. est en attente de mise en œuvre par la D.E.E.T.S. depuis février 2024.
Références législatives et réglementaires	- Circulaire interministérielle du 20 avril 2017 relative à la mise en œuvre du plan de relance 2017-2021 des P.F. et des Résidences Accueil (R.A) ; - Circulaire du 20 février 2012 relative à la campagne budgétaire du secteur Accueil, Hébergement et Insertion et à la contractualisation entre l'Etat et les opérateurs pour poursuivre le développement des pensions de famille ; - Circulaire 2012/04 du 13 janvier 2012 relative à la mise en œuvre opérationnelle du Logement D'Abord ; - Loi Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion du 25 mars 2009 (MOLLE) ; - Circulaire n°2008-248 du 27 Août 2008 relative à la création de MR ; - Circulaire n°2002-595 du 10 décembre 2002 relative aux MR ; - Articles L.633-1 du CCH et D.331-14 et suivants.

Conformément à l'article L. 633-1 du code de la construction et de l'habitation, les maisons relais sont des « établissements destinés à l'accueil sans condition de durée des personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile l'accès à un logement ordinaire ».

Sur les 22 places de la Maison relais, 15 places ont été définies Pension de Famille généraliste et 7 places Résidences Accueil destinées « à l'accueil de personnes fragilisées et handicapées par des troubles psychiques dont l'état est suffisamment stabilisé pour respecter et bénéficier des règles de vie semi-collective et dans une situation d'isolement ou d'exclusion sociale ». Cependant, ces places R.A. ne disposent d'aucun moyen dédié et le public cible accueilli représente à minima le double du nombre de 7 places définies à l'ouverture de la structure.

✓ Définition et fonctionnement

Les maisons relais constituent une catégorie spécifique de résidences sociales. Elles se distinguent des autres formes d'hébergement par leur vocation à accueillir des personnes de manière durable, sans limitation de durée, et non dans une logique temporaire ou transitoire vers un logement de droit commun. Les résidents bénéficient ainsi d'un contrat d'occupation leur garantissant un cadre de vie stable.

Ces structures, de taille volontairement réduite, combinent des logements privatifs et des espaces collectifs conçus pour favoriser les relations de voisinage, les échanges du quotidien et la convivialité. Elles visent à se rapprocher autant que possible du fonctionnement d'un logement ordinaire, tout en offrant un environnement sécurisant et soutenant.

La maison relais a pour principales missions :

- Offrir un logement durable au sein d'une structure à taille humaine, apportant un cadre de vie convivial, sécurisant et chaleureux, animé et régulé par un couple d'hôtes présent au quotidien.
- Favoriser la recréation du lien social grâce à l'articulation entre espaces privatifs et collectifs et à la mise en place d'activités communes propices aux échanges.
- Encourager la participation à la vie de la Cité en développant des liens avec l'environnement local et en incitant les résidents à s'impliquer dans les différentes activités proposées.

Les maisons relais constituent un habitat adapté répondant aux besoins de personnes cumulant des fragilités : faibles ressources, isolement affectif ou familial, parcours de rue marqué par des ruptures successives, problématiques de santé physiques, psychologiques ou psychiatriques. Pour ces personnes, souvent dans l'impossibilité d'accéder, à court ou moyen terme, à un logement autonome, la maison relais représente une solution pérenne permettant stabilisation, reconstruction et intégration progressive dans un cadre de vie serein.

Elles offrent également un cadre d'accompagnement souple, fondé sur la présence quotidienne des hôtes, permettant d'ajuster en continu le soutien apporté aux résidents selon leurs besoins et leur évolution. Cette proximité favorise la détection précoce des situations de vulnérabilité, la médiation lors de tensions collectives et le maintien d'un climat de vie apaisé. Par ailleurs, la maison relais joue un rôle essentiel dans la prévention des ruptures de parcours, en soutenant les démarches de santé, d'accès aux droits ou d'insertion sociale. Enfin, elle contribue à redonner aux personnes un sentiment de dignité, de sécurité et d'appartenance, conditions indispensables à la réappropriation progressive d'un projet de vie.

✓ L'association gestionnaire

Association La Halte Père Etienne Grienenberger (L.H.P.E.G.)

Siège social : 4 rue Henri Vavasseur – 97400 Saint-Denis

N° SIRET : 428 664 155 000 85 - Code APE : 8790B

Président : M. Joël GAY

Représenté par M. Nicolas NOUVEAU en qualité de directeur général

Téléphone : 0262 90 89 60 - Fax : 0262 90 89 50 Courriel : asso.lahalte@lhpeg.re

Site web : www.lhpeg.re

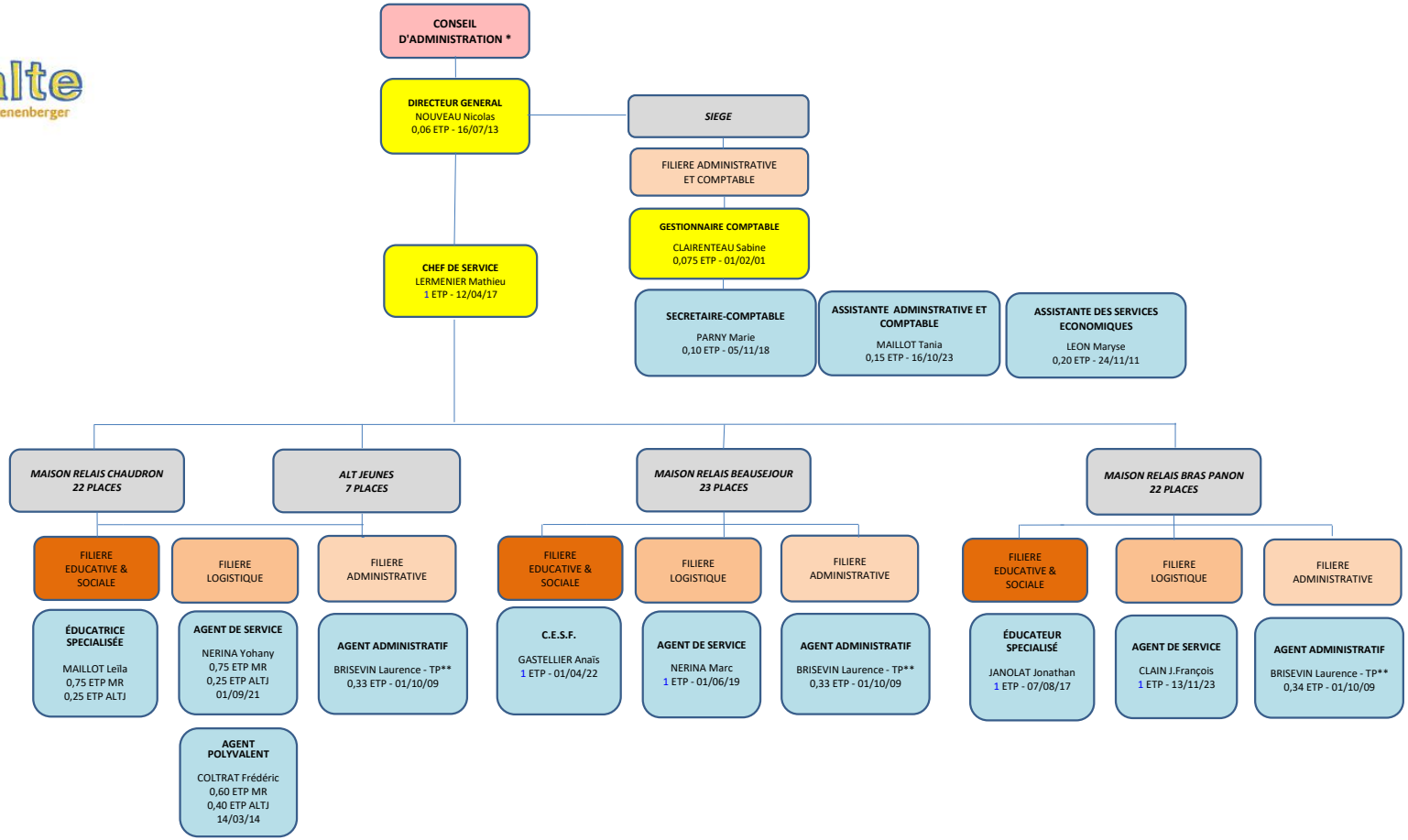
✓ Les établissements de La Halte Père Étienne Grienenberger

Dispositifs	Localisation	Financement	Capacité
C.H.R.S.[1] Urgence Jonquilles	Saint-Denis	D.E.E.T.S. Conseil Départemental	51 places
C.H.R.S. Urgence Fleur d'eau	Bras-Panon	D.E.E.T.S. Conseil Départemental	35 places
C.H.R.S. Diffus	St-Denis/St-André	D.E.E.T.S. Conseil Départemental	6 places
A.L.T. Jeunes	Saint-Denis	D.E.E.T.S.	7 places
A.L.T. Transition	Saint-Denis	D.E.E.T.S.	5 places
Maison relais du Chaudron	Saint-Denis	D.E.E.T.S.	22 places
Maison relais de Beauséjour	Sainte-Marie	D.E.E.T.S.	23 places
Maison relais de Bras-Panon	Bras-Panon	D.E.E.T.S.	22 places
L.H.S.S.[2] NORD	Saint-Denis	A.R.S.	20 lits
L.H.S.S. EST	Bras-Panon	A.R.S.	10 lits
L.A.M.[3] NORD	Saint-Denis	A.R.S.	18 lits

[1] Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.
[2] Lits Halte Soins Santé.
[3] Lits d'Accueil Médicalisés.

ORGANIGRAMME MAISONS RELAIS & ALT JEUNES AU 31 DECEMBRE 2025

la Halte
Père Etienne Grienenberger



* Président - Mr GAY Joel
Vice Président - Mr ZITTE Guy
Trésorier - Mr PAYET Pascal
Trésorier adjoint - Mme RIVIERE Roselyne
Secrétaire - Mme PAUSE Liliane
Secrétaire adjoint - Mr LATCHOUMANE André
Membre - Mme LEOVILLE Martine
Membre - Mme LEBEAUD Sonia
Membre - Mr HOAREAU Wenceslas
Membre - Mme HOARAU Martine
Membre - Mr ERUDEL Louis
Membre - Mr RICHER Georges
Membre - Mr HIBON Jacky
Membre - Mme HUET-LAGACHERIE Reine Claude
Membre - Mme LAPINSONNIERE Marie Reine
Membre - Mr PIGNOLET DE FRESNES Claude
Membre - Mme LEGRAS Jacqueline
Membre - Mr HOAREAU Axel

** Temps partiel
µ Contrats Aidés
####### Date d'entrée dans l'association

✓ La Maison relais de Bras-Panon

Avec la création de la Maison relais de Bras-Panon en 2023, La Halte poursuit le développement de solutions destinées aux publics les plus fragiles sur ce territoire dynamique de l'Est, où elle intervient depuis plus de 15 ans à travers le CHRS Fleur d'Eau, des hébergements d'insertion en diffus et, depuis 2022, des dispositifs médico-sociaux avec les LHSS EST. Ouverte depuis avril 2023, la Maison relais est le fruit d'une volonté forte de la mairie de Bras-Panon de disposer d'un tel dispositif sur sa commune, ainsi que d'un partenariat étroit avec le bailleur social SHLMR, maître d'ouvrage du projet. La conception de la résidence a été menée conjointement entre Monsieur le Maire, notre association et la direction de la SHLMR afin de garantir un cadre de vie de qualité.

Implantée au cœur d'un quartier résidentiel, la Maison relais est une petite résidence comprenant 22 logements pour personnes seules, répartis en 6 bâtiments de 2 à 4 logements de plain-pied ou d'un étage, et entourés d'un vaste espace verdoyant. Ces 22 logements individuels de type T1 Bis offrent une surface minimale d'environ 30 m², dont 12 sont accessibles en rez-de-chaussée. La configuration architecturale favorise un environnement convivial où chaque résident peut aisément alterner entre espaces privatifs et lieux de vie collectifs, propices aux échanges et à la tranquillité.

Comme dans l'ensemble des Maisons relais gérées par la LHPEG, chaque logement est équipé dès l'entrée d'un lit avec matelas, d'un réfrigérateur, d'une plaque de cuisson et de rangements, garantissant des conditions d'installation dignes et immédiates.

Une buanderie collective est également mise à disposition afin que les résidents puissent entretenir leur linge en attendant, s'ils le souhaitent, l'acquisition progressive de leur propre électroménager.

✓ Identification de la structure

Structure	Maison relais de Bras-Panon
Adresse	6 Allée des Bois Noirs 97412 Bras-Panon
Téléphone	0693 77 23 76
Chef de services	Mathieu LERMENIER 0693 66 95 09

✓ L'équipe

Agent de service	1 E.T.P.
Éducateur spécialisée	1 E.T.P.
Agent administratif	0.34 E.T.P.
Chef de services	0.33 E.T.P.
Assistante administrative et comptable	0.05 E.T.P.
Assistante des services économiques	0.05 E.T.P.
Gestionnaire-comptable	0,025 E.T.P.
Directeur	0.02 E.T.P.

✓ L'animation du dispositif

Le couple d'hôtes assure l'animation et l'entretien du dispositif sous la responsabilité du chef de services. La complémentarité du binôme ; agent de service et travailleur social diplômé ; permet un accompagnement global de proximité, reposant sur une médiation régulière avec l'environnement afin de faciliter l'intégration des résidents au sein de la Maison relais, du quartier et de la commune. Ils veillent également à la régulation du collectif afin de limiter les situations de tension et les troubles de voisinage. La dimension relationnelle constitue le cœur de leur présence quotidienne. Leur rôle vise à soutenir les démarches d'intégration, identifier les besoins individuels et organiser une vie collective favorisant l'autonomie de personnes souvent confrontées à des problématiques multiples : addictions, souffrances psychiques, pathologies chroniques, situations d'incurie, difficultés budgétaires, etc. Les hôtes assurent une veille sociale et sanitaire constante, destinée à alerter, orienter et accompagner les résidents face aux difficultés rencontrées, afin de favoriser leur stabilisation ou l'amélioration de leur état général. Leur étroite collaboration est indispensable pour maintenir un cadre de vie convivial, sécurisant et respectueux des règles collectives. Ils interviennent du lundi au vendredi, avec deux soirées hebdomadaires et une permanence un dimanche par mois. Des stagiaires en travail social sont régulièrement accueillis et constituent une plus-value pour le dispositif, tant pour les résidents que pour l'équipe, tout en enrichissant leur propre formation.

Plusieurs temps de réunions rythment l'année : 12 réunions mensuelles des résidents, 12 réunions d'équipe, 4 réunions mutualisées inter-Maisons relais LHPEG, 10 séances inter associatives de

Groupes d'Analyses des Pratiques Professionnelles (G.A.P.P.), 4 réunions transversales des travailleurs sociaux LHPEG, 2 réunions transversales des agents de service.

✓ L'intégration par le logement

Habiter à la Maison relais, c'est retrouver un véritable « chez-soi » après des périodes parfois longues passées à la rue ou dans des solutions d'hébergement précaires. Avant leur arrivée, la grande majorité des résidents étaient sans domicile fixe ou ne disposaient que de conditions de vie instables. L'accès à un logement à la Maison relais leur permet ainsi de renouer progressivement, à leur rythme, avec l'usage d'un espace privatif et sécurisé. L'appropriation du logement demande un temps d'adaptation propre à chaque personne, selon son parcours de vie, ses expériences, ses fragilités sociales, sanitaires ou psychiques, sa capacité à gérer un budget ou encore son envie d'investir pleinement son espace de vie.

Pour beaucoup, cette installation nécessite une véritable réappropriation, voire un apprentissage, du « savoir-habiter », que le couple d'hôtes accompagne au quotidien en s'ajustant aux capacités de chacun. Les hôtes rendent régulièrement visite aux nouveaux arrivants afin d'évaluer leur autonomie, la tenue du logement, la gestion budgétaire, l'organisation des courses, la préparation des repas, ainsi que leur capacité à aménager leur espace et à s'inscrire dans une dynamique sociale plus large. Leur rôle consiste également à rassurer, encourager, valoriser les progrès et prévenir les situations à risque.

Comme dans tout logement, chaque résident est redevable d'un dépôt de garantie, du premier mois de loyer, des frais d'ouverture des fluides et doit acquérir progressivement ses effets personnels de literie, de cuisine et d'hygiène. La plupart des résidents sollicitent une aide financière pour le paiement du dépôt de garantie dans le cadre du Fonds Social pour le Logement (F.S.L.), ce qui facilite une installation plus sereine. Cette aide permet également aux personnes de compléter progressivement leur équipement, accompagnées par les hôtes qui les soutiennent tant dans les démarches administratives que dans la priorisation de leurs besoins.

Au-delà de l'accès matériel au logement, ce temps d'installation représente souvent un moment charnière dans la reconstruction des personnes : il marque le passage d'une survie quotidienne à un projet de vie plus stable, où reprendre des repères, réapprendre des routines et reconstruire une confiance en soi devient progressivement possible. La Maison relais offre alors un environnement contenant, sécurisant et encourageant, propice à une stabilisation durable et à un mieux-être global.

Le bilan d'occupation depuis 2023

Personnes logées depuis 2022 : *- Sortantes de structure d'hébergement soc. ou méd.-sociale* *- Sortantes de structure sanitaire* *- Sortantes de la rue* *- Transfert MR*	**31** *16* *10* *4* *1*
Nombre de décès - *Découvert au domicile*	**1** *1*
Sorties vers logement social	**2**
Sorties vers logement privé	**1**
Retour à la rue	**1**
Retour en Hexagone	**2**
Retour en hébergement familial	**1**
Transfert inter Maison relais	**1**
Incarcération à la suite de violences réitérées	**2**

Depuis son ouverture en 2023, la Maison Relais a accueilli 31 personnes, dont la majorité sortante de structures d'hébergement social ou médico-social (16), ou encore d'établissements sanitaires spécialisés en addictologie (10). Seules 3 femmes ont été accueillies sur cette période, dont 2 ont pu accéder à un logement social.

Par ailleurs, 5 personnes provenaient directement de la rue, confirmant pleinement la vocation du dispositif à accueillir des publics en situation d'extrême vulnérabilité, souvent marqués par des ruptures répétées et une forte instabilité résidentielle.

Dans l'ensemble, ces données mettent en évidence à la fois la stabilité des parcours au sein du dispositif, les résidents demeurant majoritairement sur la durée, et la diversité des orientations observées à la sortie, qu'il s'agisse d'accès au logement, de retours familiaux, de transferts, de ruptures de parcours ou malheureusement d'un décès.

Elles illustrent également la pertinence du dispositif pour des personnes cumulant des fragilités sociales, psychiques et sanitaires, pour lesquelles la Maison relais constitue un cadre de vie durable, structurant et protecteur.

L'ACTIVITÉ DE LA MAISON RELAIS DE BRAS-PANON

LES CHIFFRES CLÉS 2025

99.79%
Taux d'occupation
98.40% en 2024

	2023	2024	2025
Résidents logés	**22** *3 femmes et 19 hommes*	**25** *3 femmes et 22 hommes*	**26** *1 femme et 25 hommes*
Nuitées réalisées	**3106**	**7901**	**8013**
Entrées	**22**	**5**	**4**
Sorties	**2**	**3**	**5**
Taux de vacances global	**12.85%** *458 jours*	**1.61%** *129 jours*	**0.17%** *14 jours*
Hospitalisations	**7**	**20**	**28**
Appels aux secours	**13** *5 forces de l'ordre* *8 SAMU*	**28** *13 forces de l'ordre* *15 SAMU*	**43** *19 forces de l'ordre* *24 SAMU*
Interventions des secours	**13** *5 forces de l'ordre* *8 SAMU*	**26** *11 forces de l'ordre* *15 SAMU*	**35** *14 forces de l'ordre* *21 SAMU*
Activités proposées	**35**	**84**	**61**

TAUX D'OCCUPATION :

Le taux d'occupation pour l'année 2025 s'établit à 99,79 %, avec 8 013 nuitées réalisées. Au total, 26 résidents ont été accueillis, dont 1 femme et 25 hommes.

Le taux de vacances global atteint 0,17 % pour 5 logements libérés (contre 1,61 % en 2024). Cette année, les délais d'orientation du S.I.A.O. ainsi que la prise de contact des personnes orientées n'ont pas affecté la durée des vacances locatives, grâce à une gestion locative plus réactive et adaptée. Parmi les 5 logements libérés, un seul est resté vacant 14 jours, consécutivement à un décès brutal.

LES SORTIES :

	2023	2024	2025
Sorties	**2** *1 retour Hexagone* *1 retour à la rue*	**3** *1 retour Hexagone* *2 accès logement social*	**5** *1 retour hébergement familial* *1 incarcération* *1 accès 1 logement privé* *1 transfert Maison relais* *1 décès*
Durée moyenne de séjour total des sortants	**62 jours**	**261 jours**	**585 jours** *2923 jours cumulés*

Les situations de sortie en 2025 reflètent la diversité des parcours rencontrés au sein de la Maison relais. Un résident a vu son contrat d'occupation interrompu après une nouvelle incarcération, consécutive à plusieurs faits de violences commis dans et hors de la résidence, ainsi qu'à des manquements à son sursis initial. La structure a également connu son premier décès, le résident ayant été retrouvé sans vie dans son logement par les hôtes lors d'une ronde de fin de poste.

Par ailleurs, un résident a choisi de mettre fin à son contrat d'occupation pour rejoindre sa famille dans le Sud de l'île, à la suite d'un rapprochement initié avec sa sœur. Un autre résident a fait l'objet d'un transfert inter–Maisons relais : initialement accueilli à Bras-Panon pour sécuriser son parcours après une longue incarcération, il n'a pas réussi à s'y projeter et a été réorienté vers la MR du Chaudron, avec validation du SIAO.

Enfin, un résident a accédé à un logement autonome dans le parc privé, dans le cadre d'un projet de vie de couple. Accompagné par l'équipe, il a pu concrétiser son installation après avoir identifié un logement adéquat dans le Sud de l'île.

Toute sortie anticipée est transmise sans délai au S.I.A.O., dès que l'information est portée à notre connaissance, afin de permettre une nouvelle orientation dans les meilleurs délais et de limiter au maximum la vacance des logements.

Les remises en état des 5 logements libérés en 2025 n'ont aucunement retardé leur remise en disponibilité : elles ont été réalisées en un délai de 1 à 3 jours selon l'ampleur des travaux nécessaires, bien en-deçà des délais de réception des nouvelles orientations du S.I.A.O.

TAUX DE VACANCES GLOBAL : 0.17 % soit 14 jours *(1.61% soit 129 jours en 2024)*

Logement vacant en 2025	Durée de vacances	Motif de vacances
N°1	14 jours	En attente d'orientation du S.I.A.O. après 1 sortie.

Cette période de vacance de 14 jours demeure extrêmement réduite au regard des 5 logements libérés, des remises en état nécessaires et des délais habituels d'orientation du S.I.A.O. À chaque sortie, les logements sont intégralement remis en état : nettoyage complet, reprises de peinture, vérification et remise à disposition des équipements (lit avec matelas neuf, réfrigérateur neuf ou remis en propreté, plaque de cuisson fonctionnelle), contrôle de la plomberie et du dispositif de prévention incendie.

Le taux de vacances global a ainsi été fortement diminué par rapport à 2024 grâce à une gestion locative proactive, visant à fluidifier les mouvements des résidents sortants et entrants. Sans l'anticipation des délais d'orientation du S.I.A.O. par le gestionnaire, le taux de vacances de 2025 aurait été significativement plus élevé.

LES ENTRÉES :

	2023	2024	2025
Entrées	**22**	**5**	**4**
- *dont femmes*	*3*	*0*	*0*
- *dont hommes*	*19*	*5*	*4*

En 2025, 4 nouvelles entrées ont été enregistrées à la Maison relais, toutes concernant des hommes. 2 admissions ont eu lieu au cours du premier trimestre, faisant suite au décès brutal d'un résident et à l'incarcération d'un autre impliqué dans des faits de violences récurrentes.

Les 2 autres entrées se sont déroulées en décembre 2025, consécutivement à un retour à domicile familial pour l'un des résidents sortants et au départ vers un logement du parc privé dans le cadre d'un projet de vie de couple pour un autre.

L'intégration des nouveaux résidents s'est déroulée de manière globalement satisfaisante, grâce à l'accompagnement renforcé du couple d'hôtes au cours des premières semaines.

<u>Les prescripteurs des demandes d'orientation</u> :

Prescripteurs	2023	2024	2025
Structures d'hébergement	**12** *dont 4 refus*	**2**	**2** *LHSS/CHRS*
Services de soins en addictologie avec hébergement	**7**	**2** *dont 1 refus*	**1** *clinique*
Boutiques Solidarité/Maraudes	**3**	**1**	**0**
C.C.A.S.	**2**	**1** *dont 1 refus*	**0**
A.V.D.L./D.A.C./ C.H.R.S. H.L.M.	**5** *dont 3 refus*	**1**	**0**
S.P.I.P.	**-**	**1** *dont 1 refus*	**0**
C.H.U.	**-**	**1** *dont 1 refus*	**0**
E.P.S.M.R.	**1** *dont 1 refus*	**-**	**0**
Transfert inter Maison-relais			1
Total :	***30***	***9***	***4***

Les structures d'hébergement demeurent les principaux orienteurs, maintenant leur place centrale dans les parcours des personnes accueillies. Aucun refus n'a été formulé cette année, traduisant une adéquation globale entre les profils orientés et les critères d'admission du dispositif.

Depuis l'ouverture en 2023, la majorité des résidents admis proviennent de dispositifs d'hébergement : 16 sortants de CHRS Urgence, SAUT, LHSS ou LAM, ainsi que 10 sortants de services de soins en addictologie avec hébergement, confirmant la vocation du dispositif à accueillir des publics en grande fragilité sociale et sanitaire.

Un transfert inter–Maison relais a également été réalisé à la demande d'un résident. Initialement accueilli à Bras-Panon après son incarcération, il a sollicité, trois mois plus tard, un retour vers la Maison relais où il résidait auparavant. Une opportunité d'inoccupation a permis de répondre favorablement à cette demande, en lien avec le S.I.A.O.

Un résident admis en 2024 bénéficie toujours, fin 2025, d'un accompagnement CHRS Hors-les-Murs, malgré une intégration stabilisée depuis la fin de l'année précédente. Ce maintien dans le suivi répond à son souhait de sécuriser son parcours et de finaliser plusieurs démarches : projet de

cure, mise en œuvre d'une mesure de protection et régularisation administrative. La continuité de cet accompagnement repose sur la relation de confiance construite entre le résident, le CHRS et l'équipe de la Maison relais.

LES APPELS AUX SECOURS :

	2023	2024	2025
Appels au 15	**8** *dont 1 par résident*	**15** *dont 5 par résidents*	**24** *dont 11 par résidents*
Appels au 17	**5**	**13** *dont 4 par résidents*	**19** *dont 8 par résidents*
Intervention SAMU	**8**	**15**	**21**
Interv. forces de l'ordre	**5**	**11**	**14**

En 2025, les appels aux secours connaissent une nouvelle hausse, avec 24 sollicitations du 15 et 19 appels au 17, dont une certaine part émanant directement des résidents eux-mêmes. Cette augmentation illustre la persistance de situations critiques, notamment liées à des troubles du comportement sévères, souvent exacerbés par l'alcoolisation massive. L'équipe continue de rencontrer des difficultés pour obtenir une prise en charge rapide par les services de santé mentale, nécessitant régulièrement une insistance accrue pour les situations les plus dégradées.

L'ensemble des interventions des forces de l'ordre concerne exclusivement des épisodes d'agressivité, de violences ou de troubles comportementaux sous effet alcool, et ponctuellement de substances chimiques, mettant en difficulté tant les résidents que le couple d'hôtes. En dehors des périodes de présence des hôtes, certains résidents ont pu contacter eux-mêmes les secours afin de soutenir un voisin en danger ou pour signaler des troubles majeurs au sein de la résidence. Les notions d'assistance à personne en danger et d'alerte en cas de nuisances sont régulièrement De plus, plusieurs appels ont été adressés au chef de service lors d'incidents graves en soirée ou le week-end, alors même qu'aucune astreinte n'est financée, soulignant la nécessité de renforcer les dispositifs de sécurité et de soutien.

Elles mettent enfin en évidence les limites actuelles du dispositif face à l'intensité des problématiques rencontrées et la nécessité d'un appui renforcé des partenaires institutionnels.

LES HOSPITALISATIONS :

	2023	2024	2025
Hospitalisations	**7**	**20**	**28**
Non programmées *dont certaines avec intervention des forces de l'ordre*	*6* *3 décompensations psy.* *3 alcoolisations massives*	*13* *6 décompensations psy.* *7 alcoolisations massives*	*21* *4 décompensations psy.* *17 alcoolisations massives*
Programmées	*1* *1 en médecine générale*	*7* *2 soins psychiatriques* *3 cures d'addictologie* *2 en médecine générale*	*7* *2 soins psychiatriques* *4 cures d'addictologie* *1 en médecine générale*

L'année 2025 confirme une progression marquée des hospitalisations, avec 28 prises en charge, dont 21 non programmées liées principalement à des décompensations psychiatriques ou à des alcoolisations massives. Les motifs d'admission demeurent similaires aux années précédentes, mais leur intensité et leur fréquence s'accentuent. Malgré l'engagement de l'équipe et des partenaires, les trajectoires de soins restent fragiles, les rechutes demeurant fréquentes après les cures ou les suivis en hôpital de jour.

La cohabitation, au sein d'un même lieu de vie, de résidents sortant de cure, le plus souvent en démarche d'abstinence, et d'autres en grande difficulté dans la gestion de leurs consommations, reste un facteur majeur de déstabilisation, tout comme en logement ordinaire. La concentration des problématiques addictives favorise les sollicitations, les tentations et une pression de groupe qui entravent les efforts de réduction des risques. Cette dynamique complexifie l'accompagnement éducatif et thérapeutique, tout en augmentant les tensions au quotidien. L'équipe doit ainsi jongler entre prévention, médiation et gestion de crises, dans un contexte où les besoins en soins psychiatriques et addictologiques dépassent les capacités de prise en charge habituelles.

À cela s'ajoute la nécessité d'un maillage partenarial plus réactif, capable de soutenir l'équipe sur des situations devenues chroniquement instables. Plusieurs résidents auraient bénéficié d'un accompagnement renforcé en hôpital de jour, mais les places limitées et les ruptures d'adhésion complexifient leur maintien dans les soins. Enfin, l'intensification des hospitalisations témoigne d'une aggravation des parcours de santé, renforçant l'enjeu d'un suivi coordonné et continu.

LES SUIVIS MÉDICAUX ET PARAMÉDICAUX :

	2023	2024	2025
Suivi infirmier à domicile	**5** *dont 4 pour soins psychiques et/ou ayant des troubles cognitifs*	**6** *dont 4 pour soins psychiques et/ou ayant des troubles cognitifs*	**6** *dont 4 pour soins psychiques et/ou ayant des troubles cognitifs*
Suivi C.M.P.[4]	**1**	**1**	**4**
Suivi H.D.J.[5] en addictologie	**9**	**3**	**7**
Suivi H.D.J. en psychiatrie	**0**	**1**	**2**

En 2025, les suivis médicaux et paramédicaux s'intensifient, notamment grâce à une augmentation des accompagnements par les CMP et les hôpitaux de jour, qu'il s'agisse de psychiatrie ou d'addictologie. La majorité des suivis infirmiers à domicile concernent des résidents présentant des troubles psychiques ou cognitifs nécessitant une prise de traitement régulière. Ces interventions jouent un rôle essentiel dans le maintien de la santé et de l'autonomie, tout en sécurisant les situations les plus instables.

Cependant, les résidents ont souvent des difficultés à maintenir une adhésion régulière aux soins, en particulier en addictologie, ce qui limite l'efficacité des dispositifs mis en place. Les suivis proposés par les CMP ou en HDJ demeurent insuffisants au regard de l'intensité des besoins observés, notamment pour les profils cumulant troubles psychiques sévères et addiction. La coordination médico-sociale reste un enjeu majeur pour sécuriser les parcours et permettre une réelle stabilisation. Et là encore, le couple d'hôtes assure seul cette fonction de coordination avec les différents services et la gestion des transports sanitaires quand ceux-ci sont délivrés.

Cette charge supplémentaire pour le couple d'hôtes renforce la nécessité d'un maillage partenarial plus structuré et d'une présence accrue des acteurs de proximité. Certains résidents expriment d'ailleurs un besoin de suivi plus soutenu pour consolider leurs acquis et prévenir les rechutes.

Malgré ces limites, les interventions réalisées en 2025 ont permis de mieux repérer les situations à risque et tendre vers l'engagement des démarches de soin adaptées, selon les solutions existantes et volontaires, ainsi qu'exclusivement avec le consentement des résidents pour lesquels des besoins sont identifiés.

[4] Centre Médico-Psychologique.
[5] Hôpital de jour.

L'INTERVENTION DES ÉQUIPES MOBILES :

Interventions des équipes mobiles	2023	2024	2025
E.M.2.P.[6]	**26**	**34**	**33**
C.S.A.P.A.[7]	**9**	**14**	**12**

Les équipes mobiles EM2P et CSAPA, sont restées présentes sur le secteur Est avec des interventions régulières qui permettent d'orienter, de soutenir et de repérer précocement les situations de vulnérabilité, en lien étroit avec le couple d'hôtes. Les passages du CSAPA, programmées toutes les 2 semaines, bien que seules 12 interventions ont eu lieu en 2025, favorisent une approche de proximité basée sur la réduction des risques et le réengagement progressif dans les soins. Ces interventions ont permis la mise en place de projets de cure pour trois résidents et la création d'espaces de sensibilisation pour les hôtes, contribuant ainsi à l'amélioration de la compréhension des comportements liés à l'addiction.
Cependant la fréquence de ces interventions reste bien trop peu suffisante afin de mener un réel travail solide de conscientisation par les résidents quant à leurs consommations. Une présence plus régulière dans la quotidienneté, avec le soutien des hôtes, pourrait permettre d'accéder.

Malgré un changement annuel de ses modalités d'intervention, décidé unilatéralement par son service cadre, l'EM2P a maintenu une présence régulière permettant d'accompagner plusieurs situations très complexes, dont celle d'un résident présentant des troubles psychiques sévères et des décompensations fréquentes. Cette collaboration a favorisé l'intervention de services spécialisés tels que les équipes EPIC (équipe psychiatrique d'intervention et de crise) et CMP Cas complexes, ayant permis d'améliorer nettement la pise en charge en santé mentale de ce résident. Néanmoins, la concentration sur un même site de nombreuses personnes souffrant d'addictions entraîne une multiplication des crises, des conflits et des hospitalisations. L'accompagnement éducatif s'en trouve alourdi, et les équipes sont régulièrement confrontées à des épisodes d'agressivité et de violence. Les interventions des équipes mobiles restent donc indispensables, mais encore trop amplement insuffisantes face aux besoins importants du public accueilli.

[6] Équipe Mobile Psychiatrie Précarité portée par l'Établissement Public de Santé Mentale de La Réunion.
[7] Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie.

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES :

	2023	2024	2025
Activités sportives	-	21	12
Activités ludiques et de bien-être	6	18	15
Repas partagés	21	33	18
Sorties culturelles	2	7	9
Participation plénières CRPA	3	3	2
Semaine Pensions de Famille	3	2	3
Sorties restaurant	0	0	2
Total :	***35***	***84***	***61***

En 2025, 61 activités ont été proposées, témoignant d'une dynamique toujours soutenue malgré une légère baisse par rapport à 2024. Les actions mises en place poursuivent des objectifs de socialisation, de cohésion, de bien-être et de participation citoyenne. Elles prennent la forme d'activités ludiques, sportives ou culturelles, de repas partagés, de temps conviviaux ou de sorties extérieures, mobilisant le véhicule mutualisé des trois Maisons relais LHPEG.

Les activités sont co-construites avec les résidents : elles émergent lors de temps informels dans le jardin, en réunion mensuelle, ou sont proposées par le couple d'hôtes. Leur forte participation traduit l'importance de ces espaces collectifs, parfois soutenus par une contribution financière symbolique selon l'activité.

L'année 2025 a de nouveau été marquée par l'intervention de l'association Kouler lo Ker, venue à deux reprises proposer des coupes solidaires, moments très appréciés favorisant l'estime de soi. Une sortie au restaurant sur le site emblématique de l'Anse des Cascades a également permis de travailler la gestion budgétaire, la maîtrise de la consommation et le vivre-ensemble.

En partenariat avec Partaz' Lokal, Tiers-Lieu du quartier, plusieurs actions culturelles et de jardinage ont été menées, renforçant les liens entre les résidents et ceux de la résidence senior voisine. Enfin, le dispositif Reconnect porté par Bac Réunion a permis de remobiliser des personnes grâce à une sortie inclusive, un atelier estime de soi et un atelier informatique visant la maîtrise des outils numériques dans une démarche de réinsertion professionnelle.

LA GESTION LOCATIVE :

Le montant de la redevance s'élève à 371 €, dont 10 € correspondant aux prestations obligatoires couvrant les services proposés au sein de la Maison relais (buanderie, menus travaux, transport, téléphone, etc.).

La grande majorité des résidents bénéficie de l'aide au logement au plafond, ce qui ramène leur reste à charge mensuel à 86€.

Au 31 décembre 2025, le montant de l'aide au logement plafond s'établit à 285 €.

	2023	2024	2025
Allocataire de l'aide au logement plafond de 282€	**20**	**22**	**23**
Allocataire d'une aide au logement minorée	**2**	**2**	**2**
N'ayant pas de droit à l'aide au logement	**0**	**1**	**1**

Les deux résidents percevant une aide au logement minorée disposent d'une rémunération versée par France Travail, ce qui réduit leur droit à l'allocation. Quant au résident non éligible à l'aide au logement, il perçoit une retraite personnelle dont le montant dépasse le plafond de ressources ouvrant droit à cette aide.

Projet de conventionnement à l'APL :

Annoncée par la DEETS en février 2024, la mise en œuvre du conventionnement à l'APL semble désormais envisagée pour le premier semestre 2026. Ce conventionnement permettra aux résidents de bénéficier d'une aide au logement plus avantageuse. En contrepartie, le gestionnaire LHPEG devra prendre en charge les consommations individuelles d'eau et d'électricité, qui seront alors intégrées dans la redevance mensuelle d'occupation acquittée par les résidents.

Dans l'attente de la décision officielle de la Préfecture, LHPEG a d'ores et déjà engagé les démarches nécessaires auprès des différents organismes concernés, notamment la CAF et les opérateurs de fluides, afin de préparer la mise en œuvre de ce dispositif. Les modalités et les changements de fonctionnement entrainés par ce conventionnement ont été présentés aux résidents.

LES RETARDS DE RÈGLEMENT DE REDEVANCE :

	2023	2024	2025
Retards de règlements de redevance	**8**	**15**	**12**

Les retards de règlement du résiduel de la redevance demeurent fréquents, même s'ils sont généralement régularisés dans le ou les mois qui suivent. En revanche, les irrégularités liées au versement de l'aide au logement nécessitent souvent des délais plus longs, le temps que les réclamations et traitements administratifs aboutissent.

Les principales causes de retard identifiées sont des délais de traitement prolongés par les services tutélaires pour les majeurs protégés ; la suspension des droits CAF, due à l'absence de déclaration trimestrielle ou à une rupture de droits ; la perte des droits de CAF à la suite d'une demande de retraite ou ASPA ; des difficultés budgétaires rencontrées par certains résidents ; un départ imprévu et précipité du dispositif, ne permettant pas d'anticiper la régularisation des sommes dues.

RÈGLEMENT DU DÉPOT DE GARANTIE :

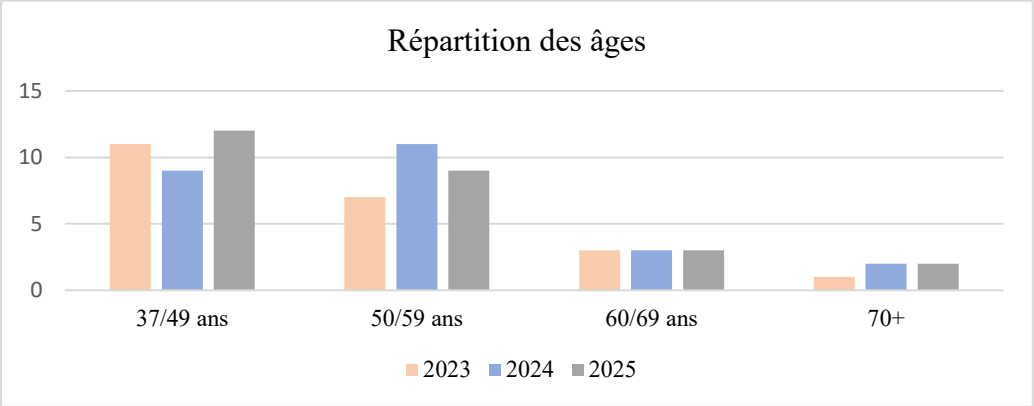
La grande majorité des résidents bénéficie de l'aide financière du Fonds Social pour le Logement (F.S.L.), sollicitée par le prescripteur lors de leur orientation et attribuée par le Conseil Départemental. Les délais de réception du dépôt de garantie financé par le F.S.L., comptés à partir de la date d'entrée, a déjà pu varier entre 3 et 12 mois. Une rencontre avec le service FSL a permis de rappeler le fonctionnement global de la Maison relais, les profils des publics, ainsi que les contraintes financières générées par des délais d'instruction largement supérieurs aux 2 mois prévus par le règlement intérieur du F.S.L. Cette réunion a également permis de sensibiliser à la nécessité d'un traitement plus fluide et plus rapide des dossiers, ce qui a été fait par la suite.

Délai de réception du DG versé par le F.S.L. à partir de la date d'entrée	2023	2024	2025
Moins de 6 mois	**11**	**2**	**3**
Entre 6 mois et 1 an	**3**	**2**	**0**
En attente depuis plus de 6 mois	**-**	**2**	**0**
DG réglé par C.C.A.S. ou org. sociale	**1**	**1**	**0**
DG réglé par le résident à son entrée	**3**	**1**	**0**

LES PUBLICS ACCOMPAGNÉS

L'ÂGE DES RÉSIDENTS :

La moyenne d'âge des résidents hébergés en 2025 est de 52 ans, avec un écart significatif entre le plus jeune résident, âgé de 35 ans, et les deux aînés de 71 ans. La répartition montre une présence importante de personnes dans la moyenne et la fin de la vie active, mais également un nombre non négligeable de résidents plus jeunes présentant des parcours de rupture précoces.



12 résidents ont moins de 50 ans, dont 8 ont moins de 45 ans. 9 résidents se situent dans la tranche 50–59 ans, dont 4 ont moins de 55 ans. 5 résidents sont âgés de 60 ans ou plus, dont 3 ont moins de 65 ans et 2 ont 71 ans.

Ainsi, parmi les 26 résidents accueillis en 2025, 54 % ont plus de 50 ans et 19 % ont plus de 60 ans, tandis que 46 % ont moins de 50 ans et 31 % moins de 45 ans. Cette diversité d'âges confirme la composition hétérogène du collectif, reflet des parcours variés accueillis en Maison Relais.

Cette hétérogénéité se traduit dans les accompagnements quotidiens : Les plus jeunes, souvent marqués par des ruptures précoces, des conduites addictives ou des problématiques psychiques, nécessitent un soutien renforcé pour stabiliser leurs habitudes de vie ; Les résidents de plus de 50 ans, très représentés, sont fréquemment confrontés à des atteintes de santé chroniques, une usure liée à la vie à la rue et des pertes d'autonomie progressives ;Les aînés, bien que peu nombreux, demandent une vigilance accrue en matière de santé, de mobilité et de coordination médico-sociale.

L'ensemble constitue un collectif où coexistent des rythmes, des capacités et des besoins très différents, ce qui impose au couple d'hôtes un ajustement permanent dans la gestion de la vie quotidienne, la régulation du collectif et l'adaptation de l'accompagnement aux vulnérabilités liées à l'âge et aux multiples problématiques sanitaires et sociales.

LES RESSOURCES DES RÉSIDENTS :

Type de ressources	2023	2024	2025
R.S.A./ R.S.O.	**15**	**16**	**16**
A.A.H.	**4**	**4**	**4**
RETRAITE / A.S.P.A.	**1**	**2**	**2**
PENSION INVALIDITE	**0**	**0**	**1**
A.R.E.	**1**	**2**	**3**
SALAIRE	**1**	**2**	**2**

61,5 % des résidents sont allocataires du RSA ou du RSO, et 74 % des résidents éligibles sont inscrits à France Travail, dont l'inscription systématique des BRSA s'est poursuivie. 2 résidents ont pu exercer une activité professionnelle en 2025 : l'un dans le cadre d'un contrat aidé, l'autre dans le cadre d'une mission d'un mois obtenue à la suite du cyclone Garance.

Par ailleurs, 4 résidents parviennent ponctuellement à se mobiliser pour des petits travaux de maçonnerie, de jardinage ou d'élevage, ce qui leur permet de maintenir un lien avec l'activité et de valoriser leurs compétences.

Dans ce contexte, le couple d'hôtes valorise quotidiennement la valeur du travail en accompagnant les résidents dans leurs démarches d'insertion et en stimulant également la participation à de menus travaux d'entretien, de bricolage ou de jardinage, tant dans les espaces extérieurs que dans les logements. Ces mises en action, si modestes soient elles, peuvent permettre ont pu permettre à certains résidents de retrouver confiance en leurs capacités, de renouer avec un rythme et parfois, bien que trop souvent fragilement, de se projeter à nouveau vers une activité professionnelle ou un engagement plus durable.

LES MESURES DE PROTECTION :

Type de mesure	Age	Ressources
Tutelle	71	A.S.P.A.
Curatelle renforcée	58	R.S.A.
Tutelle	49	A.A.H.
Curatelle renforcée	46	A.A.H.
Total de résidents :	***4***	

En 2025, 4 résidents bénéficient d'une mesure de protection juridique, réparties entre 2 tutelles et 2 curatelles renforcées, un constat identique à celui de 2023 et 2024. Pour deux d'entre eux, les mesures avaient été sollicitées en centre d'hébergement avant leur entrée à la Maison relais, ce qui a facilité leur installation puis leur maintien grâce à une prise en charge déjà structurée.

L'accompagnement proposé par la Maison relais joue un rôle déterminant dans le repérage des besoins et l'adhésion aux dispositifs de protection, par la relation de proximité et d'accompagnement au quotidien sur le lieu de vie. À ce titre, un résident de 71 ans, particulièrement vulnérable, a bénéficié d'un accompagnement spécifique du couple d'hôtes et du chef de services pour accepter l'ouverture d'une mesure. Ce travail de sensibilisation, mené sur plusieurs mois, a permis de sécuriser un parcours de santé et de vie marqué par une perte d'autonomie progressive.

Ces situations illustrent la nécessité, dans ce type de dispositif, d'un suivi attentif des fragilités administratives et cognitives des résidents, ainsi que la mise en évidence de la place centrale des hôtes dans la coordination avec les mandataires judiciaires.

L'AIDE À DOMICILE :

Type d'aide à domicile	Age	Ressources
P.C.H.[8]	46	A.A.H.
A.P.A.[9]	46	A.A.H.

En 2025, un seul résident bénéficie de 2 Services d'Aide à Domicile (S.A.D.) ; mobilisés à travers une PCH de 45h par mois et une APA pour 15h par mois également ; pour l'accompagnement à son hygiène global, pour l'entretien du logement, la préparation des repas et les courses. Toutefois, les interventions sont régulièrement complexifiées par les troubles psychiques importants du résident, entraînant des passages à l'acte qui perturbent le cadre d'intervention et nécessitent une vigilance accrue de la part des intervenantes, en lien avec le couple d'hôtes.

Le couple d'hôtes occupe une place essentielle dans cette organisation : ils assurent un soutien éducatif, facilitent la communication entre le résident et les S.A.D. et veillent à ce que les tâches confiées soient bien adaptées à ses capacités. Leur présence contribue à maintenir un équilibre entre

[8] Prestation de Compensation du Handicap.
[9] Allocation Personnalisée d'Autonomie.

autonomie et protection, tout en évitant que la charge de travail de l'aide à domicile ne devienne disproportionnée face aux difficultés du résident.
Ces prestations constituent un levier indispensable pour soutenir le maintien à domicile dans des conditions dignes et sécurisées, notamment pour les résidents cumulant différentes problématiques sanitaires et sociales.

LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS EN 2025 :

- ✓ Décès d'un résident

L'accompagnement en Maison relais repose sur une présence régulière des hôtes dans la quotidienneté des résidents, permettant l'instauration d'une relation éducative de proximité et un suivi individualisé au plus près du lieu de vie. Cette modalité d'intervention, essentielle au fonctionnement du dispositif, expose néanmoins les professionnels à des situations émotionnellement éprouvantes, notamment lorsqu'un décès survient au sein du collectif.
En 2025, la Maison Relais a été confrontée à son premier décès, celui d'un résident de 47 ans retrouvé sans vie dans son logement. La gestion de cet événement a mis en évidence plusieurs limites organisationnelles : délais d'intervention importants des secours, absence de dispositif immédiat de soutien psychologique proposé tel que la CUMP, et forte mobilisation émotionnelle des hôtes ainsi que des résidents, directement impactés par la découverte et les circonstances du décès. Cet épisode souligne également une difficulté structurelle majeure : en cas de situation traumatisante, les hôtes ne disposent d'aucun espace de soutien immédiat, ni d'outil institutionnel adapté pour exprimer ou déposer leurs émotions. Les dispositifs existants ; CMP, CUMP, séances de GAPP ou entretiens avec la direction ; bien que soutenant, demeurent bien souvent insuffisants au regard de l'intensité et de la spécificité des situations rencontrées. La proposition de formation ou de sensibilisation dédiées à l'accompagnement en fin de vie ou d'un soutien psychologique plus réactif apparaît ainsi comme une nécessité afin de renforcer l'appui au couple d'hôtes.
L'autorité de tutelle et le service orienteur ont été informés de ces besoins.
Ce décès, particulièrement marquant pour l'ensemble du collectif, a questionné la structure et a conduit à actualiser ses procédures internes de gestion de décès au sein des Maisons relais LHPEG et à engager une réflexion sur les moyens d'améliorer l'accompagnement des hôtes et des résidents face à ces événements sensibles et potentiellement traumatisants.

✓ Le passage du cyclone Garance

En février 2025, le cyclone intense Garance a durement touché La Réunion et provoqué d'importants dégâts sur la Maison relais de Bras-Panon, notamment des infiltrations dans plusieurs logements, des atteintes aux parties communes et des dégradations du bâti.

En amont de l'événement, le couple d'hôtes avait rencontré individuellement les résidents et animé une réunion collective afin de rappeler les consignes de sécurité, anticiper les besoins essentiels et préparer chacun au confinement en prévision de l'alerte rouge. Ce temps d'échange a permis de rassurer les résidents et de sécuriser le site avant l'arrivée du phénomène.

À la levée de l'alerte, les hôtes et la direction ont immédiatement procédé à un état des lieux des dommages, réaffirmé les consignes de sûreté et accompagné les résidents dans les premières démarches post-événement. Des réunions de retour d'expérience a ensuite permis à chacun d'exprimer son vécu, le confinement total imposé par l'alerte violette ayant été particulièrement éprouvant. Par ailleurs, les travaux de réparation de la part du bailleur social propriétaire sont toujours en attente après plus d'un 1 an après.

✓ Les troubles de l'addiction

Le public accueilli cumule des problématiques multiples ; addictions, troubles psychiques, isolement social, parcours de rue, précarité financière ou encore ruptures familiales ; dont la concentration sur un même site complexifie fortement les dynamiques collectives. Cette promiscuité structurelle favorise des phénomènes d'influence et de normalisation autour des consommations, rendant la prévention difficile et accentuant les risques d'entraînement entre pairs. On observe ainsi une hausse notable des consommations d'alcool et de produits stupéfiants, fréquemment utilisées comme stratégie d'automédication face à l'angoisse, à l'ennui, au retrait social ou aux tensions quotidiennes.

Cette situation entraîne une augmentation significative des troubles de la jouissance, caractérisés par une perte de plaisir dans les activités du quotidien, une moindre capacité à s'engager dans des projets d'insertion et une recherche de sensations immédiates. Le recours aux substances devient alors un moyen de régulation émotionnelle, au détriment de la stabilité personnelle, de la santé et du parcours d'accompagnement.

Parallèlement, l'année 2025 est marquée par une aggravation des tensions interpersonnelles : agressivité verbale, altercations liées au bruit, aux dettes ou à des consommations partagées, ainsi que des intrusions dans les espaces privatifs. L'impulsivité, amplifiée par l'usage de substances et

les fragilités psychiques, fragilise le climat collectif et sollicite intensément le couple d'hôtes, qui doit réguler des situations parfois quotidiennes.

Les chutes et accidents augmentent également, tant dans les logements que dans les espaces communs, en lien avec l'état d'alcoolisation, la prise de psychotropes ou l'altération des capacités physiques et cognitives. Ces incidents génèrent des risques médicaux non négligeables et nécessitent une vigilance constante de la part des hôtes. Ce contexte met en évidence la nécessité de renforcer la coordination pluridisciplinaire, d'intensifier les actions de prévention des conduites addictives, de multiplier les espaces de médiation et de maintenir une présence éducative quotidienne et visible. Ces leviers sont indispensables pour préserver la sécurité, soutenir le bien-être des résidents et maintenir l'équilibre du lieu de vie dans un environnement où les vulnérabilités individuelles ont un impact direct sur la dynamique collective.

✓ Le projet de conventionnement à l'A.P.L.

En février 2024, la D.E.E.T.S a présenté aux opérateurs du logement adapté le projet de conventionnement à l'Aide Personnalisée au Logement, initialement envisagé pour la fin de l'année 2024. Il a alors été demandé à chaque gestionnaire de Maison relais d'actualiser les contrats d'occupation et les règlements intérieurs afin de se conformer aux exigences de la convention A.P.L. ainsi qu'aux dispositions réglementaires applicables aux logements-foyers selon le Code de la Construction et de l'Habitation (C.C.H.). Les opérateurs ont été sollicités pour intégrer l'eau et l'électricité dans la redevance d'occupation dans la perspective du futur conventionnement. Toutefois, ces demandes n'ont pas été accompagnées d'un cadrage financier : ni la modification des contrats d'abonnement et des compteurs, ni les coûts supplémentaires de gestion comptable, ni l'augmentation des tâches confiées aux couples d'hôtes n'ont été pris en considération.

À la fin de l'année 2025, aucune convention n'est encore signée, malgré les démarches entreprises auprès des opérateurs d'énergie concernant la faisabilité des changements de compteurs et d'abonnement. Les contrats d'occupation et règlements intérieurs ont déjà été actualisés conformément aux demandes de la D.E.E.T.S. afin d'aligner les pratiques sur la réglementation des logements-foyers, catégorie dans laquelle s'inscrivent les Maisons relais/Pensions de famille. La mise en œuvre effective du conventionnement A.P.L. semble désormais attendue pour le premier semestre 2026.

✓ Mise en œuvre de la plateforme numérique pour déclaration des EIG

Depuis le mois d'août, notre autorité de tutelle, la DEETS, nous demande d'effectuer la déclaration de tout Évènement Indésirable Grave (EIG) via la plateforme numérique dédiée. Cet outil constitue une réelle avancée : il facilite considérablement la transmission des informations relatives aux incidents survenus, centralise les échanges avec l'autorité de tutelle grâce à une messagerie intégrée et permet un suivi plus rigoureux et structuré des situations déclarées.

Depuis sa mise en service, 5 EIG ont été déclarés sur cette plateforme pour la Maison relais de Beauséjour. Ils concernaient 1 décès ainsi que plusieurs agressions ; tentative d'homicide, rackets, intrusions, menaces ; toutes commises par des personnes extérieures s'étant introduites au sein de la Maison relais en l'absence de personnel.

Ces événements rappellent l'importance d'une sécurisation renforcée et d'une vigilance constante quant aux conditions d'accès à la structure.



✓ La Semaine Nationale des Pensions de Famille

En mai, la Maison relais a renouvelé sa participation à la Semaine Nationale des Pensions de Famille, un événement destiné à renforcer la visibilité de ces dispositifs et à valoriser leur rôle essentiel dans l'accompagnement de publics fragilisés. Pour cette troisième édition organisée à Bras-Panon, l'équipe a de nouveau choisi d'ouvrir largement la Maison relais à son environnement afin de présenter ses missions, ses actions quotidiennes et le travail mené auprès des résidents.

Une journée festive a été préparée autour des valeurs de partage, de convivialité et de vivre-ensemble. Les résidents et les hôtes ont collaboré à la préparation d'un grand repas partagé ; un bœuf musical a été animé en partenariat avec Partaz lokal, Tiers-Lieu du quartier, permettant aux résidents musiciens de s'exprimer. Une exposition de créations manuelles réalisées par les habitantes de la résidence Séniors voisine et de compositions de banzaï par le Tiers-Lieu est venue enrichir ce moment, accompagné d'une grillade et de préparations maison : achards, samoussas et pâtisseries. L'événement a suscité une forte mobilisation : de nombreux voisins, des amis et membres des familles, ainsi que plusieurs partenaires ; infirmiers libéraux, équipes mobiles, aides à domicile, équipes et résidents des 2 autres Maisons relais de la Halte ; ont répondu présents.

La diversité des participants et l'intérêt manifesté témoignent de l'ancrage territorial de la Maison relais et de la qualité des liens tissés au fil des années.

Cette journée, chaleureuse et très appréciée, a néanmoins été empreinte d'une forte charge émotionnelle, survenant une semaine seulement après le décès d'un résident. Partagée entre célébration, solidarité et recueillement, elle a permis au collectif de se réunir, de s'entraider et de trouver un espace d'expression bienveillant dans un contexte particulièrement sensible.





✓ Grand pique-nique inter Maisons relais de l'île

Un grand pique-nique inter Maisons relais a été organisé de manière collégiale avec plusieurs structures de l'île, offrant un temps fort de rencontre et de convivialité. L'événement s'est tenu sur le site naturel de Bois Madame à Sainte-Marie, un cadre propice à l'échange et au partage. L'objectif principal de cette journée était de renforcer la synergie entre les équipes, tout en favorisant la création de liens entre les résidents accueillis dans de différents dispositifs.

Une grillade a été préparée sur place par l'équipe de Bras-Panon, tandis que les autres Maisons relais avaient confectionné divers plats avec leurs résidents afin de valoriser leurs savoir-faire culinaires et de les partager avec l'ensemble du groupe. Ce moment de partage a permis aux résidents de retrouver d'anciens compagnons de rue, de renouer des liens parfois distendus par les parcours de vie, mais également de créer de nouvelles relations dans un cadre apaisé et positif.

Pour les hôtes, ce pique-nique a constitué une occasion privilégiée d'échanger avec leurs homologues des autres structures, de mutualiser des pratiques professionnelles et d'envisager de futurs projets inter Maisons relais. Ils ont également pu partager un moment de détente avec les résidents, renforçant ainsi la relation engagée et la cohésion du collectif.

Cet événement a été unanimement apprécié, tant pour sa dimension humaine que pour sa contribution au renforcement du réseau des Maisons relais de l'île.

✓ Grande sortie pour les fêtes de fin d'année

En fin d'année, grâce au soutien du CCAS de Bras-Panon qui a mis à disposition un bus de 50 places, nous avons pu organiser une sortie au restaurant dans l'Ouest de l'île. Ce projet, construit en collaboration avec les trois Maisons Relais de l'association, visait à proposer une activité accessible au plus grand nombre de résidents. La recherche d'un lieu adapté, faite avec l'appui des stagiaires accueillis sur le dispositif et la collaboration des résidents, s'est porté pour un restaurant offrant un cadre chaleureux, une qualité de service adaptée et un accueil accessible aux personnes à mobilité réduite. Cette action d'inclusion a pu être réalisée par la participation financière de l'association gestionnaire pour la majeure partie du coût ainsi que par la participation des résidents. Des membres de la famille et des amis des résidents ainsi que des partenaires se sont joints à ce moment convivial qui a permis aux résidents de sortir de la quotidienneté et de vivre des instants de partage, de détente et de valorisation personnelle dans un cadre sortant de l'habituel.

L'inscription pleine et entière dans la Cité est l'une des missions essentielles qui sont menées par la Maison relais à travers l'accompagnement vers la participation citoyenne de chaque Résident.

✓ Formations du couple d'hôtes

Au cours de l'année, le couple d'hôtes a bénéficié d'un ensemble de formations et de temps de sensibilisation visant à renforcer leurs compétences techniques, relationnelles et sécuritaires, indispensables à l'accompagnement quotidien des résidents de la Maison relais.

Des formations techniques et de sécurité qui ont permis d'actualiser les connaissances et de maintenir les certifications nécessaires à l'exercice de leurs missions dans un cadre sécurisé ;

- Équipier de Première Intervention – Évacuation Incendie, pour agir efficacement en cas d'incendie et assurer la sécurité des résidents ;
- Sauveteur Secouriste du Travail (S.S.T.), afin de maîtriser les gestes de premiers secours et intervenir rapidement en situation d'urgence ;
- Habilitation Électrique, garantissant la capacité à intervenir en toute sécurité lors de petites manipulations électriques ;
- Habilitation Travail en hauteur, pour prévenir les risques lors d'interventions techniques nécessitant l'usage d'échelles ou d'équipements en hauteur.

Des colloques, des webinaires et des sensibilisations thématiques portant sur l'accompagnement social et essentiels pour la compréhension des profils et problématiques des résidents, qui ont renforcé leurs capacités d'accompagnement et leur posture professionnelle :

- Troubles de santé mentale, afin de mieux comprendre les pathologies rencontrées et adapter les interactions ;
- Conduites addictives, pour appréhender les mécanismes de l'addiction et repérer les signaux d'alerte ;
- Protection des majeurs protégés, pour mieux collaborer avec les mandataires et comprendre les enjeux liés aux mesures de protection juridique.

Ces formations, à la fois techniques et sociales, participent pleinement au renforcement du professionnalisme, à la sécurisation des pratiques et à une meilleure qualité d'accompagnement, et permettent également aux hôtes de s'adapter aux besoins spécifiques d'un public particulièrement vulnérable et souvent confronté à des problématiques multiples.

Nous programmerons la mise en place des formations adaptées de prévention incendie et de gestes de premiers secours à destination des résidents volontaires d'y participer.

CONCLUSION

L'année 2025 aura été marquée par une intensification des problématiques rencontrées confirmant la grande vulnérabilité des publics accueillis et la nécessité de maintenir un accompagnement de proximité solide, structuré et réactif. Le collectif reste composé de personnes aux parcours profondément marqués par les ruptures, la rue, les troubles psychiques ou addictologiques, et qui trouvent dans la Maison relais une solution d'habitat durable, sécurisante et adaptée à leurs capacités. Les mouvements de population, bien que plus marqués que les années précédentes, demeurent limités et illustrent une nouvelle fois la pertinence du dispositif comme solution de stabilisation à long terme. L'année fut cependant éprouvante : le premier décès d'un résident depuis l'ouverture et les dégâts causés par le cyclone intense Garance ont fortement mobilisé les équipes et mis en lumière les limites structurelles du dispositif en matière de soutien psychologique, d'intervention en situation de crise et de coordination avec les secours. Ces événements ont exigé une adaptation constante, une relecture des pratiques professionnelles et un renforcement des procédures internes, notamment dans la gestion des situations traumatiques.

Par ailleurs, le collectif a été fortement impacté par une augmentation significative des consommations, des troubles du comportement et des hospitalisations, dont la fréquence et l'intensité dépassent les capacités habituelles de prise en charge du territoire. Cette situation rappelle l'importance du travail partenarial, même si les ressources disponibles demeurent encore trop limitées au regard des besoins observés.

Sur le plan administratif, l'année 2025 s'est encore déroulée dans l'attente de la finalisation du conventionnement APL dont la mise en œuvre, prévue en 2026, entraînera pour le gestionnaire des charges nouvelles ; techniques, administratives et logistiques ; auxquelles la subvention allouée ne peut absolument pas répondre. Sans un engagement clair de l'État pour réviser le modèle économique des Maisons relais, l'équilibre financier du dispositif demeurera extrêmement fragile, malgré les efforts constants de rationalisation conduits par l'association.

Dans ce contexte, La Halte Père Étienne Grienenberger réaffirme son engagement auprès des publics les plus vulnérables et la nécessité d'un dialogue institutionnel sincère prenant en compte les réalités du terrain et les conditions d'exercice des professionnels. Fidèle à ses valeurs de solidarité et de dignité humaine, l'association reste déterminée à défendre un modèle de Maison relais qui, malgré ses fragilités, continue d'offrir un lieu de vie stable, sécurisant et profondément humanisant, dont la pérennité dépend d'un soutien institutionnel renforcé.